Niveau(x) d'enseignement : 3 Numéro EDUQ : 9370109
Centre d'intérêt : 815

Evaluation des programmes d'études : musique, 6e année du primaire. -- [Québec] : Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, Direction du développement de l'évaluation, 1992.
7, 6 p. ; 28 cm. -- (Document d'information / Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques du Québec)

Code : 9192-0910; 16-7907

ISBN 2-550-23067-1

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques. Direction du développement de l'évaluation

Descripteur(s) : Musique * Evaluation de programmes * Evaluation de l'apprentissage * Primaire (Ordre d'enseignement)

Renseignements généraux sur le système d'évaluation des programmes d'études (objectifs, modèle et démarche d'évaluation) et sur l'opération d'évaluation du programme de musique de la sixième année du primaire (moyens de sondage et épreuve mesurant l'apprentissage des élèves). Annexe 1 : modèle général de l'évaluation des programmes d'études. Annexe 2 : listes des écoles publiques et des établissements privés choisis en vue de l'évaluation du programme de musique de la sixième année du primaire.

Type de document :

937.0109

DOCUMENT D'INFORMATION

ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

MUSIQUE

6e ANNÉE DU PRIMAIRE

Février 1992

Québec

ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

MUSIQUE

6e ANNÉE DU PRIMAIRE

Direction générale de l'évaluation
et des ressources didactiques
Direction du développement de l'évaluation

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1992 - 9192-0910

ISBN : 2-550-23067-1

Dépôt légal — premier trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec

Aux directrices générales
et aux directeurs généraux
des commissions scolaires
et des établissements d'enseignement privés

Le présent document contient des renseignements sur le système d'évaluation des programmes d'études et sur l'opération d'évaluation, actuellement en cours, du programme de musique de la 6e année du primaire.

Il s'adresse aux directrices et aux directeurs des services éducatifs, aux responsables de l'évaluation pédagogique, ainsi qu'aux conseillères et conseillers pédagogiques ou aux responsables du dossier de la musique. Il est souhaitable que vous transmettiez le présent document à tous les directeurs et directrices d'école primaire de votre commission scolaire, et **notamment à ceux et à celles des écoles qui sont directement concernées par l'opération.**

Des renseignements relatifs à l'usage des instruments de sondage et d'une épreuve mesurant l'apprentissage des élèves, et destinés aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés invités à participer à la présente opération, sont présentés dans les pages qui suivent.

La Direction du développement de l'évaluation

Michel Doré

PLAN DU DOCUMENT

1. Renseignements généraux sur le système d'évaluation des programmes d'études

   1.1 Objectifs du système d'évaluation des programmes d'études

   1.2 Modèle et démarche d'évaluation

2. Évaluation du programme de musique de 6e primaire

   2.1 Renseignements sur les moyens de sondage

   2.2 Renseignements sur l'épreuve mesurant l'apprentissage des élèves

Annexe I Modèle général d'évaluation des programmes d'études

Annexe II Listes des écoles publiques et des établissements d'enseignement privés choisis en vue de l'évaluation du programme de musique de 6e primaire

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE SYSTÈME D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES[1]

1.1 Objectifs du système d'évaluation des programmes d'études

Par la mise en place d'un système d'évaluation des programmes d'études, le Ministère entend :

- effectuer une recherche plus formelle sur la qualité des programmes d'études mis en oeuvre dans les écoles du Québec afin de prendre des décisions éclairées quant à l'amélioration des programmes, à leur maintien, à leur remplacement par d'autres ou à leur abandon;

- assurer une meilleure gestion des programmes d'études.

1.2 Modèle et démarche d'évaluation

Le modèle d'évaluation retenu comprend trois composantes distinctes liées aux phases du processus d'introduction d'un programme d'études :

A) Les antécédents, correspondant à la phase d'élaboration du programme d'études;

B) Les transactions, correspondant aux phases d'implantation et de mise en oeuvre du programme d'études;

C) Les résultats, correspondant à la phase des effets de la mise en oeuvre du programme d'études (rendement des élèves, satisfaction des personnes intéressées).

Selon la phase sur laquelle porte l'évaluation, le Ministère utilise une série d'instruments de mesure. Les données ainsi recueillies sont analysées et consignées dans un rapport.

La figure de l'annexe I présente le modèle général d'évaluation des programmes d'études. On y trouve les trois phases principales du processus d'introduction d'un programme d'études ainsi que les objets d'évaluation de chacun des instruments de mesure utilisés à l'issue de ces diverses phases.

---

[1] Gestion du système d'évaluation des programmes d'études du préscolaire, du primaire et du secondaire. Comité directeur, Évaluation des programmes d'études, ministère de l'Éducation, mai 1986.

2. ÉVALUATION DU PROGRAMME DE MUSIQUE DE 6e PRIMAIRE

En ce qui a trait au programme de musique de 6e primaire, l'évaluation effectuée à l'issue de la phase 1, soit celle de l'élaboration du programme, a été achevée en décembre 1979. L'implantation du programme étant maintenant terminée depuis plus de deux ans, la présente opération a lieu à la fin de la phase 2, celle de la mise en oeuvre du programme, ainsi qu'à la fin de la phase 3, celle des résultats de la mise en oeuvre du programme.

2.1 Renseignements sur les moyens de sondage

Le tableau 1 regroupe des renseignements relatifs à la rencontre prévue et à l'usage des questionnaires adressés aux agentes et aux agents d'éducation des commissions scolaires et des établissements privés.

Une rencontre aura lieu et réunira des conseillères et conseillers pédagogiques, ce qui permettra un examen plus approfondi des objectifs et du contenu du programme. Les conseillères et conseillers pédagogiques de musique au primaire dans les commissions scolaires où la **musique est enseignée en 6e primaire** seront donc invités à cette rencontre qui se tiendra dans les bureaux du ministère de l'Éducation en avril 1992. Ces personnes recevront une invitation écrite du Ministère qui leur sera transmise par la directrice ou le directeur des services éducatifs de leur commission scolaire.

Pour ce qui est des deux questionnaires, soit les instruments 3 et 5.2, seul le personnel intéressé des écoles choisies doit y répondre.

Il y a lieu de mentionner qu'une enquête a été menée par les directions régionales du Ministère afin de connaître dans chaque école la personne qui donne l'enseignement de la musique de 6e primaire, c'est-à-dire la ou le titulaire de la classe ou encore la ou le spécialiste en musique. De plus, les instruments de musique utilisés en classe ont été notés.

Tableau 1

MOYENS DE SONDAGE

Instrument de mesure	Personnes interrogées	Objet de l'évaluation	Période
Instrument 3	L'enseignante ou l'enseignant (spécialiste ou non) qui donne l'enseignement de la musique de 6e primaire dans **chaque école choisie**	Degré de satisfaction et degré de réussite quant à la mise en oeuvre du programme	Avril 1992
Instrument 5.2	La directrice ou le directeur de **chaque école choisie**	Opinion liée à l'évaluation du programme de musique de 6e primaire	Avril 1992
Rencontre	Des conseillères et des conseillers pédagogiques de musique au primaire **faisant partie des commissions scolaires et des établissements privés**, et choisis à la suite d'une enquête du Ministère.	Degré de satisfaction et degré de réussite quant au soutien apporté au personnel enseignant	Avril 1992

2.2 Renseignements sur l'épreuve mesurant l'apprentissage des élèves

2.2.1 But de l'épreuve de synthèse

L'épreuve de synthèse a été élaborée aux fins de l'évaluation du programme de musique en 6e primaire en collaboration avec des enseignantes et des enseignants, de même qu'avec des conseillères et des conseillers pédagogiques, et ce d'après la définition du domaine*, tel qu'il est décrit dans le document produit par la Direction de la formation générale des jeunes.

2.2.2 Forme de l'épreuve

L'épreuve est composée de trois parties : une partie écrite, avec en annexe un questionnaire d'opinion, et deux parties pratiques, l'une portant sur l'exécution instrumentale et l'autre sur la création sonore.

2.2.3 Renseignements sur chacune des parties de l'épreuve

2.2.3.1 Partie écrite

A) Description

Cette partie comprend 30 questions : 21 questions ont un support sonore et sont présentées sur cassette; 9 questions n'ont aucun support sonore. Notez que la cassette sera expédiée en même temps que les questionnaires, soit en avril 1992.

B) Durée

Cette partie de l'épreuve est d'une durée de 60 minutes.

Les élèves disposent de 15 minutes supplémentaires pour remplir le questionnaire d'opinion présenté en annexe.

C) Conditions

- La conduite de cette partie est sous la responsabilité de chaque école.
- L'exécution de cette partie doit être faite au cours d'une matinée dans la semaine du 11 au 15 mai 1992.
- Le local où a lieu l'examen doit être muni d'un lecteur de cassettes.
- Chaque élève a besoin d'un crayon à mine et d'une gomme à effacer.

---

* Document d'information. Définition du domaine. Musique, second cycle du primaire, ministère de l'Éducation, 4e trimestre 1988, code de publication n° 16-2510-10.

D) Correction

La correction est sous la responsabilité de la Direction du développement de l'évaluation du ministère de l'Éducation du Québec. Les consignes relatives au renvoi des documents seront données au moment même de l'expédition des questionnaires, en avril 1992.

2.2.3.2 Partie pratique : Exécution instrumentale

A) Description

Dans cette partie de l'épreuve, les élèves exécutent individuellement la pièce instrumentale imposée.

La préparation des élèves est sous la responsabilité de l'enseignante ou de l'enseignant.

Pour permettre aux élèves de pratiquer cette pièce, la partition et un guide seront expédiés aux écoles choisies en avril 1992.

B) Matériel nécessaire

- Flûte à bec ou xylophone (au choix) et tambourin.
- Métronome.

C) Évaluation

L'évaluation est sous la responsabilité des personnes mandatées par le Ministère pour visiter les écoles choisies; cette tâche requiert deux personnes par école.

L'évaluation aura lieu au cours de la semaine du 25 au 29 mai 1992. Chaque école sera informée par téléphone de la date précise.

L'évaluation prendra au maximum cinq minutes par élève.

Les directives concernant l'organisation et le déroulement de cette partie de l'épreuve paraîtront dans le guide qui sera expédié en même temps que la partition, en avril 1992.

2.2.3.3 Partie pratique : Création sonore

A) Description

Dans cette partie de l'épreuve, les élèves créent individuellement une organisation sonore d'après un thème donné et selon une démarche précise. Par la suite, les élèves doivent exécuter individuellement leur création.

B) Matériel nécessaire

- Tous les instruments de musique disponibles.
- Tout objet sonore disponible.
- Crayon à mine et gomme à effacer.

C) Élaboration de la création

L'élaboration de la création est sous la responsabilité de l'enseignante ou de l'enseignant.

Cette étape se tiendra au cours de la semaine du 25 mai 1992, la journée où les membres du jury seront à l'école.

Un guide sera expédié en même temps que les questionnaires, soit en avril 1992.

L'élaboration de la création est d'une durée de 60 minutes.

D) Exécution et évaluation de la création

Cette étape est sous la responsabilité des personnes mandatées par le Ministère pour visiter les écoles choisies; il y aura deux personnes par école.

Ces personnes sont les mêmes qui évalueront au cours de la même journée, la partie pratique de l'exécution instrumentale qui a été décrite plus haut.

L'évaluation prendra au maximum cinq minutes par élève.

Les directives concernant l'organisation et le déroulement de cette partie de l'épreuve paraîtront dans le guide dont nous avons fait mention précédemment.

2.2.4 Moyens d'évaluation

- Pour la partie écrite, les objets de mesure sont vérifiés à l'aide de **questions** réparties dans les dimensions 1, 2, 3 et 4 de la définition du domaine.

- Pour la partie de l'exécution instrumentale, les objets de mesure se traduisent par des **critères** compris dans la dimension 5 de la définition du domaine.

- Pour la partie de la création sonore, les objets de mesure se traduisent par des **critères** compris dans la dimension 6 de la définition du domaine.

2.2.5 Répartition des questions et des critères

Le tableau ci-dessous montre la répartition des questions et des critères dans les différentes dimensions de la définition du domaine.

COMPOSANTE / HABILETÉ	PARAMÈTRES SONORES 40 %	ÉLÉMENTS DE GRAPHIQUE ET DE LANGAGE 20 %	ÉLÉMENTS DE STRUCTURE 20 %	ÉLÉMENTS DE TECHNIQUE 15 %	ÉLÉMENTS D'HISTOIRE 5 %
IDENTIFIER 50 %	1 AVEC CONTEXTE SONORE 12 QUESTIONS SANS CONTEXTE SONORE 1 QUESTION	2 AVEC CONTEXTE SONORE 2 QUESTIONS SANS CONTEXTE SONORE 8 QUESTIONS	3 AVEC CONTEXTE SONORE 4 QUESTIONS		4 AVEC CONTEXTE SONORE 3 QUESTIONS
APPLIQUER 25 %	5 2 CRITÈRES	2 CRITÈRES	1 CRITÈRE	2 CRITÈRES	
SYNTHÉTISER 25 %	6 2 CRITÈRES		3 CRITÈRES	1 CRITÈRE	

Légende : Les nombres 1 à 6 encadrés désignent les dimensions.

RAPPORT GLOBAL

ANNEXE 1

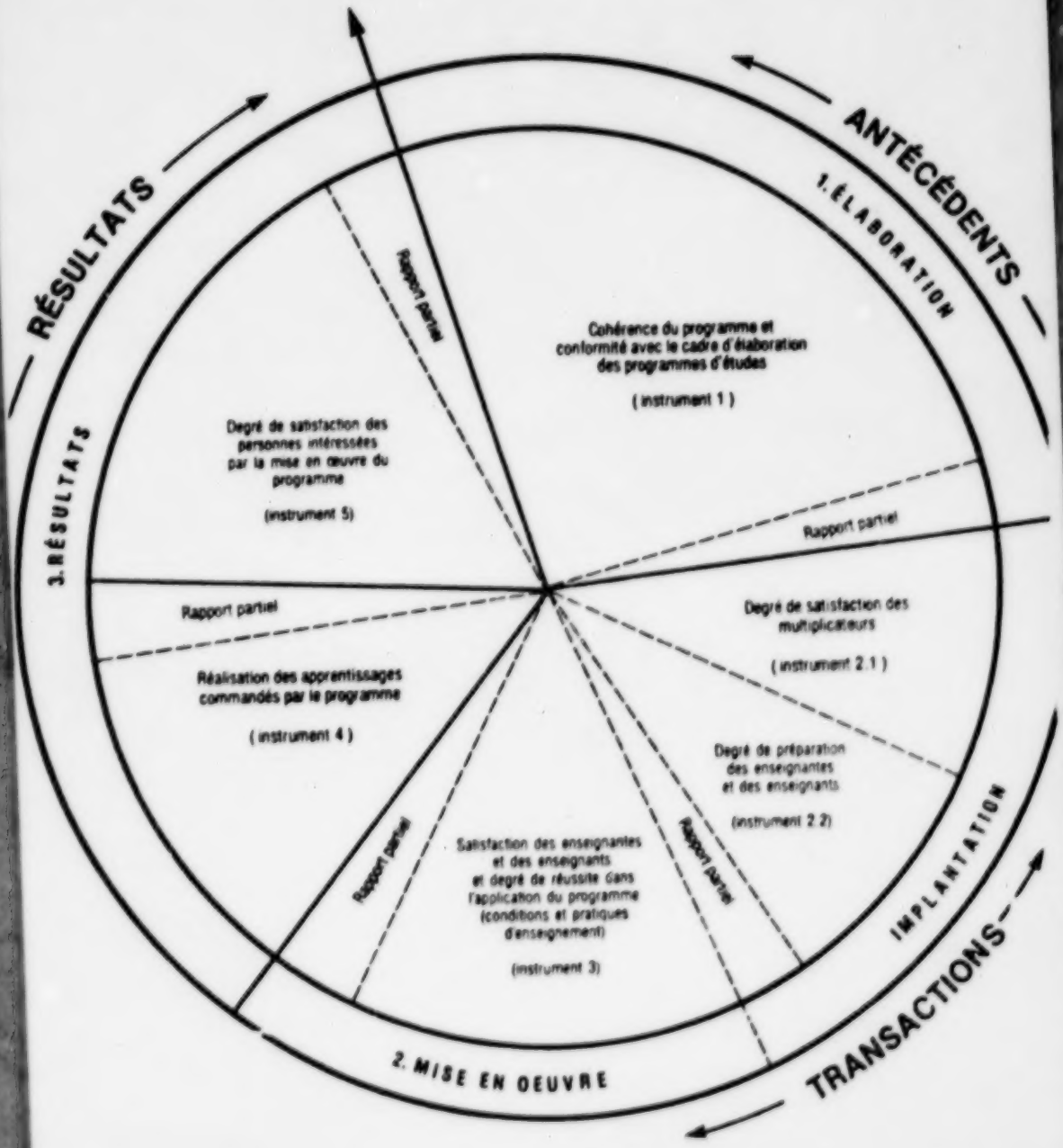

MODÈLE GÉNÉRAL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

LISTES DES ÉCOLES PUBLIQUES ET DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS CHOISIS EN VUE DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE MUSIQUE DE 6e PRIMAIRE

Rappel

Les conseillères et conseillers pédagogiques concernés par l'enseignement de la musique au primaire et qui travaillent dans les commissions scolaires où la **musique est enseignée en 6e primaire** seront invités à une rencontre qui se tiendra dans les bureaux du ministère de l'Éducation en avril 1992. Ces personnes recevront une invitation écrite du Ministère qui leur sera transmise par la directrice ou le directeur des services éducatifs de leur commission scolaire.

Seules les personnes désignées à la suite de l'enquête menée par les directions régionales seront avisées.

Échantillon

Une enseignante ou un enseignant, spécialiste ou non, qui donne l'enseignement de la musique de 6e primaire dans chacune des écoles dont le nom est mentionné dans les listes 1 et 2 sera invité à répondre au questionnaire 3.

La directrice ou le directeur de chacune des écoles nommées dans les listes 1 et 2 recevra le questionnaire 5.2.

Un groupe d'élèves de 6e primaire de chaque école dont le nom est mentionné dans la liste 2 aura à passer les épreuves indiquées aux points 2.1 et 2.2 de cette liste.

LISTE 1

ÉCOLES CHOISIES POUR LES QUESTIONNAIRES D'OPINION (INSTRUMENTS 3 ET 5.2)

Écoles privées

Code de l'école	Nom de l'école
109503	École Apostolique de Chicoutimi
140503	École Indienne de Lorette
181504	Pensionnat St-Coeur-de-Marie
290503	École Primaire Socrates
290570	Collège Français Primaire inc.
319531	Académie Lafontaine inc.
343502	École Marie-Anne
344510	École Les Mélèzes
669511	École des Ursulines de Québec
669530	Externat St-Jean-Berchmans
669540	Institut St-Joseph inc.
669547	Pensionnat St-Louis-de-Gonzague
699504	Collège Beaubois

LISTE 1 (suite)

Écoles publiques

Code de l'école	Nom de l'école	Nom de la commission scolaire
013005	École Primaire de Carleton	Miguasha
051007	École Sacré-Coeur	La Tourelle
061003	École St-Paul	Des Anses
062002	École Centrale	De Forillon
063003	École St-Paul	De Grande-Hermine
070106	École St-Julien	Du Lac-St-Jean
070203	École Bon-Pasteur	Du Lac-St-Jean
070422	École St-Joseph	Du Lac-St-Jean
092003	École Inst. St-Prime	La Vallière
111004	École Notre-Dame - St-Joseph	Black Lake-Disraeli
121003	École Inst. Sir-R.-Forget	Du Gouffre
131004	École De Léry	De Beauceville
133003	École Sts-Anges	De St-Joseph
134002	École Primaire St-Zacharie	Langevin
141003	École L'Étincelle	Ancienne-Lorette
142005	École Monseigneur-Dumas	De la Jeune Lorette
143002	École Du Domaine	Montcalm
153002	École La Marguerite d'Auclair	Des Montagnes
154002	École Inst. Ste-Hélène	Jean Chapais
156003	École Les Moussaillons	Témiscouata
161002	École Maria-Goretti	De Charlesbourg
162007	École Des Loutres	Des Îlets
171002	École La Marelle	De Bellechasse
175008	École Notre-Dame	Nouvelle-Beauce
182002	École Le Petit Prince	Côte-de-Beaupré
183006	École Inst. Aux-Quatre-Vents	Chutes-Montmorency
192002	École Beaubien	De La Côte-du-Sud
193002	École Inst. St-Pamphile	L'Islet-Sud
201002	École Élém. À Dir. Centralisée	De Portneuf
203003	École Perce-Neige	Monseigneur-Vachon
212002	École Inst. St-Gilles Ste-Agathe	De Lotbinière
221004	École Mgr-Côté	Victoriaville
224001	École La Sapinière	Warwick
234007	École primaire St-Tite	Normandie
235004	École St-Jacques	Shawinigan
243010	École Harfang-des-Neiges	Port-Royal
264006	École Ste-Catherine-de-Sienne	Chavigny
272002	École Sacré-Coeur	De Coaticook
274002	École N.-D.-de-Fatima	Du Lac-Mégantic
276006	École Primaire Le Tremplin	Morilac
277048	École N.-D.-de-la-Paix	De Sherbrooke

LISTE 1 (suite)

Écoles publiques (suite)

Code de l'école	Nom de l'école	Nom de la commission scolaire
296003	École St-Edmond	De Greenfield-Park
301004	École Des Primevères	Deux-Montagnes
318002	École L'Oasis	Du Long Sault
319005	École Mgr-Dubois	Saint-Jérôme
329005	École Sacré-Coeur	Des Manoirs
333004	École De Marieville	De Marieville
334004	École Bruno-Choquette	St-Jean-sur-Richelieu
344005	École St-Louis-de-France	L'Industrie
369007	École Saint-Louis	De Le Gardeur
392003	École St-Vincent	Provençal
433003	École St-Jean-Baptiste	De Vaudreuil
441003	École St-Mathieu Pavillon	De l'Argile Bleue
442002	École Assomption	De St-Hyacinthe
443003	École St-Hugues - St-Marcel	Val-Monts
461043	École St-François-de-Sales	De la Haute Gatineau
462006	École Inst. n° 4	Pierre-Neveu
471005	École St-Médard	D'Aylmer
472003	École Georges-Étienne-Cartier	Des Draveurs
474004	École Du Mont-Bleu	De Outaouais-Hull
474019	École St-Rédempteur	De Outaouais-Hull
482002	École Centrale	Vallée-de-la-Lièvre
498003	École Inst. Ste-Thér.- St-Norb.	Rouyn-Noranda
501012	École Ste-Thérèse	Harricana
504001	École Galinée	Du Nouveau-Québec
505001	École Boréale	De Quévillon
519006	École St-Louis - St-Paul	Abitibi
521005	École Intégrée de Cadillac	De Malartic
522002	École Pavillon d'Or	De Val d'Or
531002	École Mgr-Bouchard	De Bersimis
533002	École Marie-Immaculée	De Tadoussac
542003	École Roger-Martineau	Moyenne-Côte-Nord
546001	École Des Découvertes	Fermont
559003	École Félix-Leclerc	Jérôme-Le Royer
572008	École La Source	De Saguenay
630010	École Jubilée	Prot. South Shore
659034	École primaire Beaconsfield	Lakeshore
699005	École Dollard-des-Ormeaux	Baldwin-Cartier
699015	École St-Gérard	Baldwin Cartier
729010	École N.-D.-des-Sept-Douleurs	Verdun
739139	École Bedford	Grand-Montréal
779007	École Vinette	Chapais-Chibougamau

LISTE 2

ÉCOLES CHOISIES POUR L'ÉPREUVE D'ÉVALUATION ET LES QUESTIONNAIRES D'OPINION (INSTRUMENTS 3 ET 5.2)

2.1 Épreuve écrite mesurant l'apprentissage des élèves de 6e primaire en musique

Un groupe d'élèves de 6e primaire de chacune des écoles dont le nom paraît dans la liste ci-dessous aura à passer seulement l'épreuve écrite en musique et ces élèves devront répondre à quelques questions visant à connaître leur opinion.

Note : La désignation précise du groupe sera connue en avril par une communication faite à la directrice ou au directeur de l'école.

Écoles privées

Code de l'école	Nom de l'école
277523	École Plein-Soleil (Ass. coop.)
719529	Collège Ste-Marcelline

Écoles publiques

Code de l'école	Nom de l'école	Nom de la commission scolaire
011001	École Notre-Dame	Baie-des-Chaleurs
011003	École Primaire de Caplan	Baie-des-Chaleurs
021004	École St-Rémi	De La Mitis
022002	École L'Annonciation D.-Savio	La Neigette
064007	École Inst. Ste-Thérèse Val-Espoir	De Rocher-Percé
093002	École Notre-Dame-de-Lourdes	De Normandin
122004	École de L'Arc-en-Ciel	Laure-Conan
151012	École Inst. St-Cyprien	Des Basques
155004	École St-François-Xavier	De Rivière-du-Loup
174003	École M.-d'Youville Provencher	Abénakis
175012	École L'Astrale - La Source	Nouvelle-Beauce
223003	Inst. N.-D. M.-Immaculée-St-P.-B.	Jean-Rivard
231004	École Ste-Marie	Val-Mauricie
242009	École Paradis	Du Lac-St-Pierre
273005	École N.-D.-du-Paradis	La Sapinière
277002	École Bussière	De Sherbrooke
409043	École Le Sorbier	Des Milles-Îles
419020	École de la Chantignole	Davignon
461031	Couvent du Christ-Roi	De la Haute Gatineau
481008	École Inst. Providence	Seigneurie
504002	École Laurent-Bélanger	Nouveau-Québec
532002	École Inst. Lariveraine	De Manicouagan
542005	École Notre-Dame-de-la-Confiance	Moyenne-Côte-Nord
545002	École Jacques-Cartier	De Sept-Îles
559048	École Le Tournesol	Jérôme-Le Royer
630018	École Préville	Rég. South Shore
739028	École Édouard VII	Prot. du Grand Montréal
749184	École St-Justin	CEC de Montréal

LISTE 2

ÉCOLES CHOISIES POUR LES ÉPREUVES ET LES QUESTIONNAIRES D'OPINION (INSTRUMENTS 3 ET 5.2)

2.2 **Épreuves mesurant l'apprentissage des élèves de 6e primaire en musique : épreuve écrite et épreuve pratique (exécution instrumentale et création sonore)**

Un groupe d'élèves de 6e primaire de chacune des écoles dont le nom paraît dans la liste ci-dessous aura à passer l'épreuve écrite, qui comprend quelques questions d'opinion, et l'épreuve pratique (exécution instrumentale et création sonore).

Note : La désignation précise du groupe sera connue en avril par une communication faite à la directrice ou au directeur de l'école.

Écoles privées

Code de l'école	Nom de l'école
214520	Collège Jésus-Marie de Sillery
263502	Collège Marie-de-l'Incarnation
331507	Pensionnat St-Jean-Baptiste
699524	Institution Charlemagne inc.

Écoles publiques

Code de l'école	Nom de l'école	Nom de la commission scolaire
080021	École N.-D.-de-l'Assomption	De La Jonquière
132005	École Kennebec - L'Écolinière	Des Érables
181002	École Primaire	Beauport
191004	École La Marée-Montante	La Pocatière
211002	École Le Bac	Chutes-de-la-Chaudière
263003	École Jacques-Buteux	Des Trois-Rivières
275004	École Ste-Marguerite	De Magog
332003	École Frère-André	D'Iberville
342001	École La Source d'Autray	Berthier-Nord-Joli
369039	École Bourg-Neuf	De Le Gardeur
409015	École Le Tournesol	Des Mille-Îles
441017	École De la Pommeraie	De l'Argile Bleue
472058	École De La Montée	Des Draveurs
559028	École Chénier	Jérôme-Le Royer
669063	École Anne-Hébert	CEC de Québec
709028	École Ste-Geneviève	Du Sault-St-Louis
749132	École Le Carignan	CEC de Montréal